

FEUILLETS MENSUELS
DE LA
SOCIÉTÉ NANTAISE DE PRÉHISTOIRE

Fondée le 6 Mai 1951

N° 42

Cinquième année

FEVRIER 1961

LA COLLECTION et son INVENTAIRE

Au cours de notre réunion du 11 Décembre dernier, Monsieur DUPONT nous a fait un exposé sur des pièces néolithiques de Vendée provenant de la collection du Docteur BOISMOREAU. Il nous a dit tout le mal qu'il avait eu pour inventorier les pièces dont il est entré en possession parce que certaines n'étaient qu'imparfaitement marquées et que d'autres ne l'étaient pas du tout ce qui l'a conduit à souligner l'importance du marquage.

Dans les Feuilletts Mensuels de la S.N.P. (n° 39, Nov. 1960) Monsieur G. BELLANCOURT, en traitant des perfectionnements apportés aux méthodes de fouilles, a insisté à juste raison sur les infinies précautions à prendre au cours des travaux. Nous pensons qu'il est également utile, à la suite des difficultés rencontrées par M. DUPONT, de donner quelques indications sur la manière de tenir l'inventaire permanent d'une collection.

Ce qu'il faut d'abord retenir c'est que l'ordre d'enregistrement est essentiellement chronologique. Les objets ou groupes d'objets doivent donc être enregistrés dans l'ordre de leur entrée.

Les quelques éléments suivants découlant des instructions muséographiques adoptées par l'inspection des musées de province (1) sont susceptibles de rendre service à nos collègues qui désireraient s'en inspirer.

Registre d'Inventaire

Outre une colonne réservée aux numéros d'entrée, ce registre en comporte plusieurs autres dans lesquelles sont consignés de multiples renseignements : descriptions générales, dimensions, poids, provenance, observations, sorties en raison de dons ou de prêts, et dans ce dernier cas, la date du retour, etc.

(1) - G. GAUDRON - Notion sommaires sur l'inventaire des collections - Bull. S.P.F., t. XLVII, 1950, p. 192

Numéro d'enregistrement

Ce numéro se compose de 3 ou 4 éléments séparés les uns des autres par des points :

a) - premier élément : les deux derniers chiffres de l'année d'entrée - exemple :

61

pour tous les objets entrés en 1961 ;

b) - deuxième élément : La collection d'objets - Autant de numéros dans une même année que de provenances d'acquisition - exemple :

61.19

ce qui veut dire : la 19ème acquisition ou trouvaille de l'année 1961, cette acquisition ou trouvaille pouvant comporter un ou plusieurs objets.

c) - Troisième élément : numéro de l'objet dans la collection - exemple :

61.19.7

soit le 7ème objet de la 19ème collection de l'année 1961.

d) - Quatrième élément : apparait lorsqu'un objet comporte plusieurs parties amovibles - exemples

61.19.7.1 représentera un vase

61.19.7.2. - le couvercle de ce vase.

Numérotage provisoire

Parallèlement à l'inscription sur le registre d'inventaire, doit se faire le numérotage provisoire des objets (au crayon, ou avec une étiquette gommée ou encore à l'aide d'une étiquette en zinc dite de jardinier) ce qui permet ensuite d'organiser un travail coordonné, rapide et commode pour le numérotage définitif, qui doit être fait dès que possible.

Marquage des pièces

Le n° doit être placé de manière que sans nuire à la présentation de la pièce il ne soit pas exposé aux chocs ni aux frottements, qu'il ne se trouve pas sur une partie trop lisse et que malgré tout il soit facile à trouver ; pour une série d'objets de même type, adopter le même emplacement pour apposer leurs numéros.

Pour des corps durs : silex, poterie, ossements, à l'emplacement choisi, apposer au pinceau une couche de vernis incolore à l'alcool d'une surface suffisante pour l'inscription et laisser sécher. Puis : si le corps est sombre, tracer le n° à la gouache blanche extra fine et au pinceau ; s'il est clair, se servir d'une plume à dessin et d'encre de Chine. Après séchage recouvrir le n° d'une couche de vernis incolore à l'alcool comme la première.

Pour des corps ne pouvant recevoir le n° directement on peut :

- a) - s'il s'agit de tissus, utiliser un rectangle de parchemin cousu à chaque extrémité.
- b) - s'il s'agit de bois, frapper le n° sur un rectangle de laiton fixé par des fils de laiton à chaque extrémité.

Enfin s'il s'agit d'objets fort petits : microlithes, ou d'éléments dont la forme ne permet pas une inscription : perles de collier, dents, il n'y a d'autre ressource que de les conserver dans des boîtes ou des flacons qui porteront le numéro impossible à tracer sur l'objet. Dans ce cas une sage précaution contre toute erreur consiste à tracer au pinceau à l'aide d'une couleur vive, un repère sur chaque objet : cercle, croix, losange, triangle ou simplement un point ; repère répété près du n° sur la boîte ou sur le flacon. Ce système de repérage permettra de replacer chaque objet dans son propre emballage après une manipulation ou un geste maladroit.

Naturellement, une série d'objets analogues, d'un même niveau, d'un même gisement, peut être rassemblée dans une seule boîte ou un seul casier et recevoir un n° global - exemple :

61-19-7-1 à 26

A ces directives, nous croyons devoir conseiller d'ajouter dans le marquage des pièces leur provenance, tout au moins en abrégé. Cette précaution n'est pas superflue ; elle deviendra au contraire très utile en cas de perte ou de destruction du registre d'inventaire puisque l'on posséderait alors tous les renseignements pour le reconstituer.

Des collectionneurs ont pu ou peuvent adopter une méthode personnelle. Dans ce cas il serait souhaitable qu'elle soit indiquée par une légende portée en tête de leur catalogue.

-----o-----

Si pour une raison particulière : présentation à l'occasion d'une communi ation, d'une exposition ou d'un classement, l'on désire attacher des pièces sur des cartons, le fil de ligne à pêche, en nylon, est tout à fait indiqué parce qu'il est discret et résistant ; il suffit d'utiliser pour chaque pièce un fil dont la grosseur est en rapport avec l'importance de la pièce à fixer. L'opération, très simple, peut être effectuée par une seule personne mais pour obtenir un serrage parfait il faut faire successivement trois noeuds, en serrant le plus possible sur le deuxième et en arrêtant avec le troisième. De toutes façons, les pièces choisies pour un tel montage doivent être préalablement marquées et enregistrées au livre d'inventaire.

-----o-----

Il est indispensable de tenir sérieusement un inventaire des objets rassemblés si l'on veut, d'abord éviter des erreurs pouvant résulter de défaillances de la mémoire et ensuite, laisser aux successeurs un fonds qui leur sera peut-être précieux non seulement par lesdits objets qui le composeront mais également par les renseignements qui seront consignés à leur sujet.

A notre sens, le préhistorien qui collectionne ne peut se considérer autrement qu'un dépositaire et, comme tel, il lui appartient de prendre les mesures nécessaires afin que la conservation de sa collection ne cesse d'être assurée. S'il la lègue à un musée, à une société scientifique ou à un centre culturel et s'il veut alors rendre véritablement les services que la science attend de lui, il est essentiel que ses dispositions testamentaires ne comportent pas de clauses restrictives comme celle, par exemple, faisant obligation de maintenir la collection entièrement et constamment groupée ; une telle exigence risquerait bien de la faire réléguer au fond d'une réserve quasi-inaccessible. Il importe donc, au contraire, qu'il laisse au légataire toute latitude pour le classement et la répartition des pièces dans les laboratoires ou dans les salles d'exposition, suivant les besoins.

Une collection d'objets préhistoriques ne doit pas être constituée dans un but de curiosité mais uniquement dans celui de réunir et de conserver des moyens d'étude pour le plus grand profit de son possesseur et des personnes qu'elle intéressera ; son caractère doit donc être essentiellement scientifique.

Paul POUZET.

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale annuelle prescrite par les statuts se tiendra le dimanche 12 Février 1961 à 9 h 45 précises au Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes (entrée : rue Lesage).

ORDRE DU JOUR

1ère partie

- Lecture du PV de la réunion du 15 Janvier 1961
- Admission de nouveaux membres :
Madame BELLOLI Pierre, La Chapelle St Florent (M & L) présentée par M. BELLANCOURT et M. le Docteur LEINBERGER
Madame LE PAUTREMAT Gabriel 3 place de la Demi-lune, Cholet (M à L) présentée par M. BELLANCOURT et M. POUZET.
Monsieur BOUTIN Emile, Librairie, les Moutiers (L.A.) présenté par MM. A. GERNOUX et P. POUZET.
Monsieur GUILLET Joseph, directeur du Bureau SOCOTEC, 14 Avenue Paul Heudel, Nantes, présenté par MM. NILION et MONJOUSTE.
Mademoiselle SALMON Chantal, 25 bis rue de Gigant Nantes "Junior" (rappel)
- Rapports du Secrétaire, général, du Bibliothécaire, du Trésorier et du Conservateur des Collections.
- Renouvellement du premier tiers sortant du Conseil de Direction
- Election pour 3 ans d'un conseiller supplémentaire

2ème partie

- Législation sur fouilles archéologiques dans différentes stations européennes , par M. G. BELLANCOURT.
- "Ce qu'il faut connaître en Préhistoire" suite de l'exposé de M. COLLARD dans le cycle des causeries inauguré pour l'étude raisonnée et méthodique des civilisations préhistoriques.
- questions diverses.

En raison de l'importance de cette réunion, la présence de tous les membres est indispensable.

COTISATIONS

La cotisation reste fixée pour 1961 :

- à 7 NF pour les membres actifs et les membres correspondants.

- à 3.50 NF pour les juniors (moins de 21 ans)

Les membres qui pourront augmenter d'eux-mêmes leur cotisation aideront à assurer le service de notre bulletin mensuel dont les frais de tirage et d'envoi constituent une charge importante pour le budget. Le Conseil de Direction les en remercie vivement à l'avance.

Règlement : au trésorier à l'une des réunions mensuelles ou par virement postal au compte n° 2364-59 de la SOCIETE NANTAISE DE PREHISTOIRE, Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes.

SUBVENTION

Nous exprimons notre gratitude au Conseil Municipal qui, dans sa séance du 19 Décembre dernier a voté, le renouvellement de sa subvention annuelle de 150 NF accordée à notre Société.

A LA BIBLIOTHEQUE

..... Vous pouvez vous procurer les Feuilletts Mensuels S.N.P. :

- soit reliés, au prix de 7.60 NF pour la brochure 1960 et de 8.-- NF pour celle de 1959.

- soit en numéros séparés aux conditions suivantes :

n° 1 à 20 0.60 NF pièce

n° 21 et suivants 0.80 NF pièce

..... Vous trouverez également le numéro de Nouvel AN 1961 des Annales de Nantes et du Pays Nantais consacré à NORT SUR ERDRE et ses environs.

NECROLOGIE

Notre Doyen, Monsieur Gaston de RIVERIEULX, qui portait allègrement le poids de ses 82 ans n'est plus. Il est décédé subitement le 15 Janvier en son domicile 22, rue Marceau à Nantes, et repose à Tréglonou, près de Brest, d'où il était originaire.

Nous ressentons douloureusement cette disparition car Monsieur de RIVERIEULX était un ami et un conseiller. Sa vivacité d'esprit et son affabilité toujours empreintes de modestie lui valaient toute les sympathies.

Attaché aux études du passé, Monsieur de RIVERIEULX était secrétaire du Comité de la Société Archéologique et Historique de NANTES et de Loire-Atlantique, dont il était membre depuis 1924.

S'intéressant particulièrement aux questions touchant la préhistoire à laquelle se trouve mêlée intimement cette Armorique qu'il connaissait bien et qu'il aimait tant, il était venu parmi nous au début de 1955 et nous avait fait profiter aussitôt de son érudition. Ses qualités et son expérience l'avaient fait choisir comme président de la commission dite "des conflits" prévue par nos statuts.

Nous conserverons le souvenir de ce très regretté collègue et nous prions Madame de RIVERIEULX, son épouse éplorée, de trouver ici l'expression renouvelée de nos respectueuses condoléances.

Le Directeur Gérant :

R. MONJOSTE

5 avenue Monge - NANTES

L. A.